

## **A V I S   P U B L I C**

### **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1405-2025**

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 16 juin 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1405-2025 remplaçant le Règlement numéro 0381-2012 et ses amendements visant l'encadrement relatif au transport collectif sur le territoire de la Ville de Granby ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 20 juin 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M<sup>e</sup> Andrée-Anne Benjamin

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Granby, certifie, ce 20 juin 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 20 juin 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M<sup>e</sup> Andrée-Anne Benjamin